

☀️ Guide pour l'achat ou la location d'un véhicule 🌍 🔄



Équiterre[•]

Mai 2023

En collaboration avec :



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	Page
Introduction	4
Aspect financier - Quoi considérer	6
Voiture neuve - Ce que vous devez savoir	10
Garanties	11
Acheter ou louer ?	13
Voiture d'occasion - Ce que vous devez savoir	14
Acheter d'un marchand ou d'un concessionnaire	15
Acheter d'un particulier	16
Ressources	17
Aide-mémoire	19

Introduction

Équiterre est une organisation environnementale qui a pour mission de travailler à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. Au niveau du transport, Équiterre revendique des politiques publiques qui développeront davantage l'offre de transport collectif. Aussi, Équiterre promeut des modes de transport de rechange à l'automobile et informe le public sur divers enjeux.

QUAND VIENT LE TEMPS DE CHOISIR UN VÉHICULE, IL EST BON DE CONSIDÉRER LES IMPACTS DE CELUI-CI

- plus le véhicule est gros, plus il est cher : en moyenne, un camion léger (cette catégorie inclut les camionnettes et les véhicules utilitaires sports (VUS), les multisegments et les minivans) coûte en moyenne 10 000 \$ de plus qu'une voiture à l'achat. Aussi, comme il consomme plus d'essence (au 100 km par exemple), plus il coûtera cher pour faire les pleins.
- plus le véhicule est gros, plus il pollue. Un VUS émet en moyenne 20 % de plus de gaz à effet de serre (GES) qu'une voiture.
- plus le véhicule est gros, plus il est dangereux pour les piétons, les cyclistes et les conducteurs d'une autre voiture en cas de collision vue sa hauteur et son poids qui heurtent plus gravement les gens.





« Un camion léger coûte en moyenne 10 000 \$ de plus qu'une voiture à l'achat. »

(Cette catégorie inclut les camionnettes et les véhicules utilitaires sports (VUS), les multiségments et les minivans.)

En 2020 au Québec, on comptait près de 7 millions de véhicules en circulation. C'est beaucoup! En 2020, une étude d'Équiterre relevait que 4 véhicules neufs sur 5 vendus sont des camions légers¹. Beaucoup de gens achètent un VUS mais n'en ont pas vraiment besoin car une voiture pourrait combler leurs besoins la plupart du temps.

Peut-être que vous avez réellement besoin d'un véhicule. Peut-être pourriez-vous vous déplacer en combinant le transport actif (vélo et marche par exemple) et le transport collectif et partagé (covoiturage et location)? Si vous avez réellement besoin d'une voiture, évaluez vos vrais besoins en termes d'espace, de sécurité et de capacité, avant de choisir un véhicule qui pourrait s'avérer plus gros que ce dont vous avez besoin et qui dépasse votre limite budgétaire.

¹https://cms.equiterre.org/uploads/rapport_synthese-fr_19oct.pdf

Aspect financier - Quoi considérer

Une voiture peut sembler être la voie de la liberté, mais les responsabilités financières qu'elle engendre peuvent avoir une grosse incidence sur votre budget et votre qualité de vie.

Saviez-vous que 64 % des Canadiens sont préoccupés par leur situation financière²? Que 41 % des Canadiens considèrent l'impact du stress de la hausse du coût de la vie comme un stress important pour leur ménage³?

LE BUDGET

Que vous décidiez d'aller vers le neuf ou l'usagé, la voiture est une dépense majeure, qui va sans doute avoir un effet sur votre situation financière. Ainsi, avant même de commencer à magasiner votre voiture, il est primordial de vous faire un budget si ce n'est pas déjà dans vos habitudes. Devez-vous faire cet exercice même si vous n'avez pas de problème d'argent? Bien sûr! Le budget est la clé pour éviter les mauvaises surprises. Cela peut être tentant d'aller magasiner et de se laisser emporter par les offres alléchantes du vendeur, mais il est primordial de connaître l'enveloppe budgétaire que vous pouvez vous permettre et de vous y tenir (un budget non respecté, ça ne sert pas à grand-chose!).



² Sondage web réalisé par la firme Léger pour Option consommateurs auprès de 2 504 Canadiens, mars 2022.

³ Idem



Par où commencer ?

- 1 Téléchargez la grille budgétaire développée par Option consommateurs, [disponible ici](#). Elle vous sera d'une grande aide !
- 2 Faites le bilan de vos actifs (ce que vous avez) et de vos passifs (ce que vous devez). Cela vous permettra de bien comprendre votre niveau d'endettement et votre niveau de confort quant à celui-ci.
- 3 Dressez la liste des rentrées et des sorties d'argent. Atteignez-vous un équilibre budgétaire ou devez-vous vous ajuster en réaménageant certains postes de dépenses ? Avez-vous un surplus d'argent à la fin du mois ? Si oui, est-ce l'exception ou la règle ?
- 4 Faites le tour de vos relevés bancaires et de cartes de crédit des derniers mois afin de vous assurer que toutes les rentrées d'argent et toutes les dépenses familiales ont été prises en compte. Une bonne façon de ne rien oublier !
- 5 Cet exercice vous permettra d'avoir une vue réaliste de votre situation financière et vous indiquera de combien vous disposez pour votre futur bolide.

Si vous avez besoin de soutien pour faire votre budget, Option consommateurs offre des [consultations budgétaires gratuites](#).

LES DÉPENSES À CONSIDÉRER

Il peut être facile d'oublier à quel point une voiture peut coûter cher. Voici donc une liste de toutes les dépenses à considérer. Et règle générale : plus le véhicule est gros, plus ça coûte cher!

→ Paiement de la voiture en tant que telle

Saviez-vous qu'un consommateur doit être prêt à déboursier en moyenne 10 000 \$ de plus pour l'achat d'un VUS que pour une voiture standard⁴?

→ N'oubliez pas d'inclure les taxes!

Par contre, si vous achetez votre véhicule d'un particulier, vous ne paierez que la TVQ et économiserez la TPS.⁵

→ Permis de conduire

Si vous avez eu des contraventions dans les 2 dernières années ou si vous avez des points d'inaptitude, attendez-vous à payer plus cher votre permis de conduire.

→ Réparations

Que vous achetiez une voiture neuve ou d'occasion, il y aura inévitablement de l'entretien et des réparations à faire. Un sondage par l'Automobile Consumer Coalition⁷ démontre d'ailleurs qu'au moins 30 % des consommateurs n'ont pas d'argent de côté pour des réparations en cas d'imprévu. Commencez dès maintenant à mettre de l'argent de côté pour vous assurer que vous aurez suffisamment de fonds en cas de besoin.

→ Assurances

La loi exige d'être assuré. Prenez le temps de demander des soumissions et de comparer les prix (ou demandez à un courtier de magasiner à votre place). Pour un même dossier de conduite et un même véhicule, il peut y avoir une grande différence de prix entre les assureurs. Bon à savoir: certains facteurs peuvent influencer le prix que vous paierez, par exemple l'âge, le sexe, l'expérience de conduite, le dossier de crédit ou l'historique de réclamations. N'oubliez pas de prendre en considération le montant de la franchise qui sera exigé en cas de réclamation, soit le montant que vous devrez déboursier de votre poche avant d'être remboursé par l'assureur. Avez-vous suffisamment d'épargne pour le payer en cas de besoin?

→ Immatriculations

Gros véhicule = gros paiement! Saviez-vous que la SAAQ prévoit des coûts additionnels allant de 39,50 \$ à 419 \$ pour les camions et les VUS, selon le nombre de litres au moteur?⁶

30%

des consommateurs n'ont pas d'argent de côté pour des réparations en cas d'imprévu.

⁴ Étude Équiterre, mars 2023

⁵ Site Web de Revenu Québec, mars 2023

⁶ Site Web de la SAAQ, mars 2023

⁷ Automobile Consumer Coalition, rapport de recherche *Prêts automobiles à risque et à période d'amortissement de longue durée: une crise potentielle de l'endettement du consommateur?, 2014-2015*

→ **Entretien**

N'oubliez pas les changements d'huile, les changements de pneus, etc. D'ailleurs, gardez en tête que plus le véhicule est gros, plus les pneus le seront et plus ils vous coûteront cher!

→ **Essence**

On ne s'en sort pas! Sauf si vous optez pour un véhicule électrique qui vous fera économiser en moyenne près de 2 000 \$ pour chaque 20 000 km de conduite. Et si vous vous servez beaucoup de votre voiture, priorisez un plus petit format! Les gros véhicules consomment en moyenne 20 % plus d'essence que les formats standards⁸. D'ailleurs, saviez-vous que l'essence est le 2^e élément du coût de la vie qui préoccupe le plus les Canadiens, tout de suite après l'alimentation? En effet, 60 % des Canadiens (37 % des Québécois) disent s'en préoccuper. Une dépense à ne pas prendre à la légère⁹!

→ **Combien de kilomètres prévoyez-vous de parcourir chaque mois?**

Cela vous aidera à prévoir votre budget d'essence (nombre de kilomètres estimés, en relation avec la consommation par litre au 100 km et avec le prix au litre).

→ **Tout le reste!**

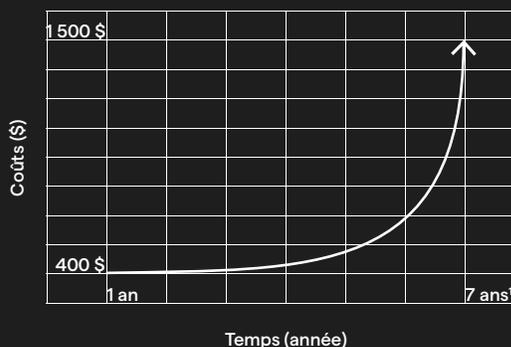
N'oubliez pas de vous laisser de la place dans votre budget pour vos autres activités. Le mirage de la liberté offert par votre nouvelle acquisition peut vite laisser place au stress si vous n'arrivez pas à effectuer les paiements.

POSSÉDER UN GROS VÉHICULE, ÇA COÛTE CHER!

Vous pourriez économiser jusqu'à 4 000 \$ par année en frais d'entretien et de carburant en vous procurant un véhicule plus petit¹⁰.

Saviez-vous que...

Un véhicule neuf demande très peu d'entretien durant les premières années, soit une dépense d'environ 400 \$ par an incluant les changements de pneus. Habituellement, c'est vers la 7^e année que les coûts commencent à grimper autour de 1 500 \$ (ou plus!). Bien que les montants de réparation puissent grandement varier d'un modèle à l'autre, il reste souvent plus avantageux de conserver son véhicule que de s'en procurer un nouveau. Bon pour le portefeuille, bon pour la planète!

Indice des dépenses annuelles d'un véhicule

⁸ Rapport synthèse Équiterre, 2021

⁹ Sondage web réalisé par la firme Léger pour Option consommateurs auprès de 2 504 Canadiens, mars 2022

¹⁰ Rapport synthèse Équiterre - page 31, 2021

¹¹ Association pour la protection des automobilistes, janvier 2023

Voiture neuve - Ce que vous devez savoir

L'achat ou la location d'une voiture neuve vous permet d'être protégé par la *Loi sur la protection du consommateur*, ce qui signifie que votre achat (ou location) est couvert par la garantie légale. Bien que plutôt méconnue, cette protection n'est pas à négliger!

Restez vigilant face aux tactiques publicitaires, elles sont très efficaces! Les publicités automobiles utilisent toutes sortes de moyens pour vous faire ouvrir votre portefeuille! Que ce soit en créant le sentiment d'urgence avec des rabais d'une durée limitée, en mettant de l'avant la rareté du produit ou en jouant sur les émotions en faisant miroiter que le bonheur passe par l'acquisition de leur véhicule, les publicitaires ont plus d'un tour dans leur sac. Restez rationnel, prenez le temps d'y penser et rappelez-vous vos réels besoins.

Il faut aussi faire attention aux prix qui sont mentionnés dans les publicités. Bien qu'ils ne soient pas faux, il faut savoir que le montant mis de l'avant est souvent le plus petit montant possible. Par exemple, il peut s'agir du versement à faire par semaine, sans aucune option sur la voiture, avec un très long terme et en location plutôt qu'à l'achat. Avant de vous emballer, prenez le temps de vous asseoir avec le concessionnaire, d'obtenir un devis qui représente vraiment vos besoins et désirs et de bien comprendre le prix total de la transaction (et non seulement le montant des versements à la semaine ou au mois).

En termes de garanties, 3 types s'appliquent lors de l'achat ou la location d'un véhicule neuf.

GARANTIE LÉGALE

La loi prévoit que chacun des biens que vous achetez ou louez est automatiquement protégé par la garantie légale. Cela signifie que cette protection est gratuite et activée d'emblée lorsque vous passez à la caisse. Vous n'avez donc aucune action à prendre ou aucun montant supplémentaire à déboursier pour en bénéficier. Elle fait partie de la loi, ce qui signifie que tous les commerçants et les fabricants doivent la respecter.

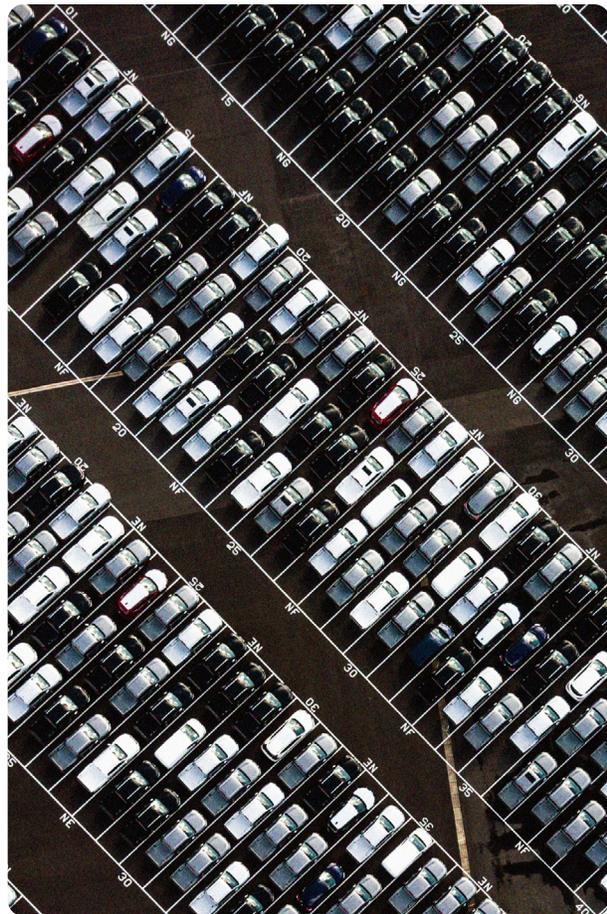
La garantie légale, régie par la *Loi sur la protection du consommateur*, prévoit que le bien que vous achetez ou louez doit avoir une durée de vie raisonnable et qu'il doit fonctionner convenablement, comme prévu.

La loi ne prévoit pas de façon précise ce qu'est la durée de vie raisonnable d'un bien. C'est plutôt une question de cas par cas en fonction du type de produit, des conditions d'utilisation et du prix payé. Vous pouvez faire valoir cette garantie tant auprès du détaillant qui vous a vendu ou loué le bien qu'auprès du fabricant. Ceux-ci sont donc tenus de corriger la situation en réparant le bien, en le remplaçant ou en vous remboursant.

Bien sûr, il est de votre responsabilité de vous servir du bien convenablement. Par exemple, si vous utilisez votre bien pour un autre usage que celui qui est prévu ou de manière dangereuse, la garantie légale ne s'applique pas.

GARANTIE DU FABRICANT

La garantie du fabricant, qu'on appelle aussi la garantie contractuelle, est celle que peut vous offrir le fabricant. Comme il s'agit d'un contrat, il peut en fixer certaines modalités, y compris certaines exclusions. Par exemple, la garantie pourrait stipuler qu'il s'engage à réparer le bien pour une période de trois ans ou jusqu'à 60 000 km.



GARANTIE PROLONGÉE (SI VOUS L'ACHETEZ)

La garantie prolongée est celle qui vous est offerte, souvent à gros prix, au moment de passer à la caisse. En général, cette garantie vise à prolonger la garantie déjà offerte par le fabricant. Les commerçants insistent souvent pour vous vendre ce type de garantie puisqu'elle est très payante pour eux. Cette garantie peut aussi impliquer une compagnie tierce.

Avant même de vous offrir une garantie prolongée, la loi oblige le commerçant à vous informer de l'existence de la garantie légale verbalement et par écrit. Puisqu'il s'agit d'une garantie prévue dans un contrat, elle peut prévoir certaines exclusions ou imposer une limite de réclamation plus basse que ce à quoi vous vous attendiez. Prenez le temps de lire le contrat avant de signer !

Saviez-vous que...

- Saviez-vous que l'achat d'une garantie prolongée pour une automobile d'occasion ne signifie pas que le véhicule a été inspecté par le fournisseur de garantie ? Ce dernier se fie plutôt à la bonne foi du marchand.



Pour tout savoir sur les garanties et sur la façon de les faire valoir, consultez le site d'Option consommateurs. L'Association pour la protection des automobilistes peut aussi vous renseigner davantage sur les garanties prolongées dans le domaine automobile.

ACHETER OU LOUER UNE VOITURE NEUVE ?

Que vous décidiez de louer ou d'acheter une voiture, il y a fort à parier que vous aurez besoin du crédit pour financer la dépense.

Bien utilisé, le crédit peut être un bon moyen de financement. Il y a toutefois certains aspects à considérer avant de signer les papiers. Assurez-vous de bien comprendre quel est le taux d'intérêt. Quel est le pourcentage et durant combien de temps paierez-vous ?

Le gouvernement du Canada a d'ailleurs développé des calculateurs de prêt ou de location de voiture, qui vous seront très utiles pour bien comprendre le prix total que vous paierez.

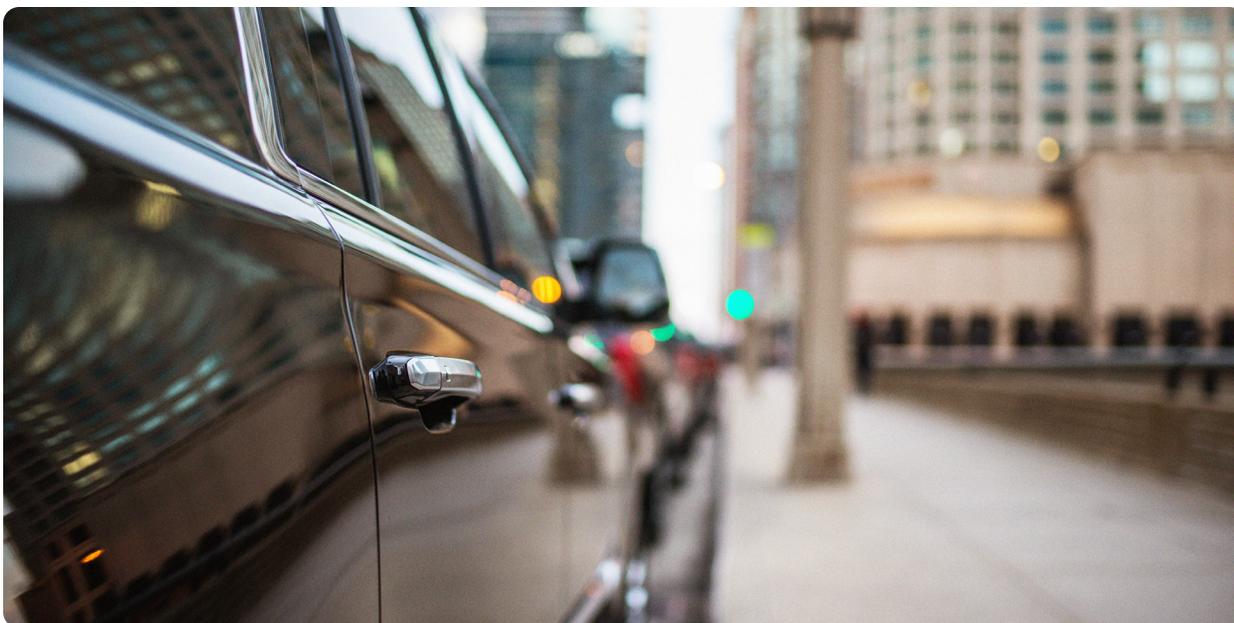
Si vous pensez louer votre voiture, pensez à vérifier quelle est la limite de kilomètres accordée dans le cadre de votre contrat et quelle est la durée de la location. Gardez aussi en tête que le commerçant pourrait vous exiger des frais supplémentaires dans le cas où,

par exemple, il y aurait une égratignure sur la voiture lorsque vous la rapporterez à la fin de votre contrat de location.

Règle générale, avec un financement, plus le terme est court, plus gros seront les paiements mensuels, mais le moins vous paierez d'intérêt au bout du compte. Trouvez votre équilibre selon votre situation budgétaire et votre tolérance à l'endettement.

MISE EN GARDE

Faites attention au financement à long terme, qui peut atteindre 8 ans! Si vous décidez de revendre votre voiture avant le terme du prêt, il se peut que la valeur de revente soit inférieure au solde de la dette.



Voiture d'occasion - Ce que vous devez savoir

Une voiture d'occasion est clairement une bonne façon de réduire les dépenses à l'achat, mais il ne faut pas négliger de faire certaines vérifications avant d'acheter. C'est également une excellente façon de réduire son empreinte environnementale comme le véhicule a déjà été produit.

CONNAISSEZ-VOUS LE RDPRM?

Le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) est un outil indispensable, qui vous permettra de vous assurer que le véhicule est libre de dettes par exemple.

Pour en savoir plus sur le véhicule convoité, vous pouvez faire une demande de dossier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Vous connaîtrez ainsi toutes les transactions, le nombre de propriétaires ou l'utilisation qui en a été faite. Prévoyez des frais d'une quinzaine de dollars pour le service¹². Pour un rapport plus complet, dirigez-vous vers CARFAX Canada (anciennement connue sous le nom de CARPROOF), qui vous permettra de connaître l'historique d'accidents de la voiture convoitée. Des frais seront exigés, selon le type de rapport demandé¹³.

Que vous achetiez d'un concessionnaire ou d'un particulier, ne vous gênez pas pour poser vos questions, faire une inspection visuelle et mécanique chez un garagiste et faire un test sur la route! Le vendeur doit divulguer l'information connue et nécessaire à l'usage du véhicule.

Il peut arriver que le vendeur essaie de vous mettre de la pression pour que vous fassiez la transaction au plus vite, en vous disant par exemple qu'il a une autre offre en attente. Ne vous laissez pas impressionner. Prenez le temps de magasiner, vous pourrez faire le meilleur choix! Et si votre petit doigt vous dit que c'est trop beau pour être vrai, ce l'est probablement!

¹² <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/tarifs-autres-services/>

¹³ <https://www.carfax.ca/fr-ca/order>

ACHETER D'UN MARCHAND OU D'UN CONCESSIONNAIRE

Dans le cas où vous décidiez d'acheter une voiture d'occasion d'un marchand ou d'un concessionnaire, les mêmes garanties s'appliqueront que si vous achetiez une voiture neuve, soit la garantie légale, la garantie du fabricant (si elle est toujours valide) et la garantie prolongée (s'il y en a une et qu'elle est toujours active).

Les véhicules d'occasion sont aussi soumis à la garantie de bon fonctionnement, dont les critères sont établis selon l'âge du véhicule. Par exemple, un véhicule de moins de 2 ans (pourvu qu'il ait moins de 40 000 km au compteur) pourra bénéficier d'une garantie de six mois ou 10 000 km selon la première limite atteinte. Pour en savoir plus sur les catégories de véhicules et leur couverture, [visitez le site de l'Office de la protection du consommateur](#).

Même si vous réalisez des économies en achetant d'occasion, il est fort probable que vous ayez recours au crédit. Assurez-vous de bien comprendre le taux d'intérêt et le temps que ça vous prendra avant que la voiture ne soit libre de dettes. Calculez le prix total et assurez-vous de respecter votre budget!

→ Et l'inspection préachat ?

Faire inspecter le véhicule d'occasion avant l'achat ne vous accorde aucune garantie supplémentaire. Toutefois, il s'agit d'une étape importante qui peut éviter bien des mauvaises surprises en vous aidant à prendre une décision éclairée. L'Association pour la protection des automobilistes et d'autres inspecteurs indépendants offrent ce service.



Bon à savoir

- Le commerçant doit avoir un permis délivré par l'Office de la protection du consommateur pour être en droit de vendre des véhicules. L'OPC met d'ailleurs à votre disposition un **outil** permettant de vérifier s'il est intervenu auprès d'un commerçant, si celui-ci a reçu des mises en demeure ou s'il a un permis. Une simple validation qui peut éviter bien des ennuis !

ACHETER D'UN PARTICULIER (KIJIJI, MARKETPLACE)

Ce n'est pas rare de voir des petites annonces de véhicules sur Internet ou même des affiches « À vendre » directement dans une voiture stationnée. Que doit-on considérer avant d'acheter d'un particulier?

Tout d'abord, il est important de savoir que votre achat ne sera pas protégé par la *Loi sur la protection du consommateur* à l'égard du vendeur. Cela ne signifie pas que vous n'avez aucun recours si la situation tourne au vinaigre. Le vendeur est tenu de garantir que le véhicule est exempt de vice caché, ce qui exclut ce qui est apparent (la rouille, par exemple). Même si le vendeur particulier exclut la garantie, il doit répondre à vos questions de façon honnête, au meilleur de sa connaissance et en n'omettant aucun fait important. Il ne peut pas non plus faire de fausses déclarations. N'hésitez donc pas à lui poser vos questions.

En cas de problème, vous pourriez vous adresser à la Division des petites créances de la Cour du Québec (pour les litiges de 15 000 \$ ou moins). Soulignons que le vendeur peut vendre le véhicule avec une mention du type « Vendu tel quel / tel que vu / sans garantie ». Cette mention retire la garantie du vendeur, mais n'enlève rien aux garanties des tiers auxquelles vous avez droit s'il y a lieu. Par exemple, la garantie du fabricant s'applique si l'échéance n'est pas encore dépassée. Même principe pour la garantie prolongée, si elle avait été achetée et si elle est toujours valide.

Finalement, n'hésitez pas à vérifier son identité en lui demandant de consulter sa preuve d'immatriculation et son permis de conduire. La seule personne autorisée à vendre le véhicule est son propriétaire.



RÉDACTION

Marie-Pier Mondor

Conseillère en communication,
Option consommateurs

Philippe Jacques

Chargé de projet communication, Équiterre

REMERCIEMENTS

Merci à M. George Iny, directeur de l'Association pour la protection des automobilistes, pour sa contribution à ce guide.

RESSOURCES

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Veille à ce que le système financier du Canada demeure solide et sécuritaire, en surveillant les institutions financières sous réglementation fédérale.

Autorité des marchés financiers

Encadre le secteur financier québécois de manière à favoriser son bon fonctionnement et à protéger les consommateurs de produits et services financiers.

Association pour la protection des automobilistes

Intervient pour défendre les consommateurs dans le domaine de l'automobile et les assiste dans le processus d'achat d'une automobile.

Bureau d'assurance du Canada

Association qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise au Canada.

CAA-Québec

Assiste ses membres en offrant des avantages, des produits et des services dans les domaines de la mobilité, du voyage, de l'assurance et de l'habitation.

Canadian Black Book

Source d'information canadienne en qui a trait à l'évaluation automobile.

CARFAX

Vise à donner aux Canadiens les moyens de prendre de meilleures décisions concernant les véhicules en les aidant à acheter, à entretenir et à vendre.

Educaloi

Organisme neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit.

Équiterre

Travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste.

Groupement des assureurs automobiles

A pour mission de garantir l'accès à l'assurance automobile et de simplifier le règlement des sinistres.

Guide de consommation de carburant 2023

Renseigne sur la consommation de carburant propre à chacun des véhicules légers de l'année modèle 2023.

Option consommateurs

Association à but non lucratif qui a pour mission d'aider les consommateurs et de défendre leurs droits.

Office de la protection du consommateur

Organisme du gouvernement du Québec qui intervient auprès des commerçants afin qu'ils respectent leurs obligations envers les consommateurs. Vise aussi à aider les consommateurs à faire des choix éclairés et à les informer de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours en cas de problème avec un commerçant.

Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec

Syndicat professionnel qui a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts socio-économiques des cabinets membres ainsi que de les soutenir dans leur développement.

Registre des droits personnels et réels mobiliers

Registre gouvernemental informatisé qui permet de rendre publics des droits relatifs à certains biens meubles ou à des personnes.

Société de l'assurance automobile du Québec

A pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route et de contribuer à l'application de plusieurs lois et règlements.

Aide-mémoire

AIDE-MÉMOIRE SUR LES QUESTIONS À SE POSER LORS DU MAGASINAGE D'UN VÉHICULE NEUF

- Est-ce que j'ai toujours en tête mes réels besoins et désirs ou suis-je en train de me faire influencer par le vendeur ?
- Est-ce que le vendeur me met de la pression en tentant de créer un sentiment d'urgence ? (rabais pour une durée déterminée, quantités limitées, etc.).
- Est-ce que je comprends bien le prix total du véhicule et ce qu'il inclut ? (montant des versements, taux d'intérêt, durée de l'emprunt, nombre de kilomètres inclus s'il s'agit d'une location, garantie prolongée, si désirée, etc.)
- Est-ce que je comprends bien les garanties qui sont incluses et est-ce que je ressens le besoin d'acheter une garantie prolongée ?
- Est-ce que j'ai les réponses à toutes mes questions ?
- Est-ce que je respecte mon budget ?

AIDE-MÉMOIRE SUR LES QUESTIONS À SE POSER LORS DU MAGASINAGE D'UN VÉHICULE D'OCCASION

- Est-ce que j'ai fait mes vérifications ?
 - 1 Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)
 - 2 Demande de dossier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 - 3 Demande de dossier auprès de CARFAX Canada
- Est-ce que j'ai les réponses à toutes mes questions ?
- Est-ce que je comprends bien mes garanties ?
- Est-ce que le vendeur essaie de me mettre de la pression pour que j'achète sur le champ ?
- Est-ce que j'ai fait mon inspection visuelle ? Fait faire une inspection mécanique ?
- Est-ce que je comprends bien le prix total du véhicule et ce qu'il inclut (montant des versements, taux d'intérêt, durée de l'emprunt) ?
- Est-ce que j'ai l'impression que c'est trop beau pour être vrai ?

Équiterre^o

GUIDE POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'UN VÉHICULE
MAI 2023